## Tableau n° 60

## **Les Brucelloses**

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957 Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies				
2 mois	Travaux exposant au contact avec des caprins, ovins, bovins, porcins, avec leurs produits ou leurs déjections.				
		Travaux exécutés dans les laboratoires servant au diagnostic de la brucellose, à la préparation des antigènes brucelliens ou des vaccins antibrucelliens, ainsi que dans les laboratoires vétérinaires.			
	1 an				
	prise en charge 2 mois 2 mois				

NOTA: L'origine brucellienne des manifestations aiguës ou subaiguës est démontrée par l'isolement du germe, ou par les résultats combinés de deux réactions sérologiques utilisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) quel que soit leur taux.

Les manifestations chroniques de la brucellose doivent être associées à une intradermoréaction positive à un allergène brucellien avec ou sans réaction sérologique positive.